

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 143

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 50

Dans l'alinéa 3 de cet article, substituer aux mots :

« les articles 45 et 48 »,

les mots :

« l'article 45 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.